

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES – FORMATION CONTINUE

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE?

En ligne (pour les étudiants qui ont un code permanent, 4 semaines avant le début des cours)

Accéder au site de l'Aide financière aux études (AFE) : www.afe.gouv.qc.ca.

Cliquer sur l'encadré Services en ligne de la page d'accueil.

S'il s'agit d'une première utilisation, cliquer sur Nouvelle inscription afin de créer un dossier.

Fournir les renseignements d'identification (profil, code permanent, mot de passe).

En cas de difficulté, cliquer sur Mot de passe oublié?

Une fois dans le dossier en ligne, cliquer sur l'onglet Formulaires Temps plein.

Sélectionner la demande d'aide financière en fonction de l'année d'attribution souhaitée (ex. : 2017-2018).

Répondre aux questions.

Attention : Ne pas remplir la section réservée au cheminement régulier (B) et répondre « oui » à la question concernant le cheminement continu (section C).

Entrer les dates de début et de fin de la formation.

Entrer le code d'établissement du Cégep de Sainte-Foy : 903000.

Entrer le code de programme : voir liste à la page suivante.

À la section Ressources financières, entrer les revenus estimés pour l'année demandée (par exemple, ceux de 2017 pour l'année d'attribution 2017-2018, soit ceux du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017).

Il est possible d'interrompre la démarche en cliquant sur Suspendre et de la reprendre plus tard.

À la fin du formulaire, après avoir cliqué sur Envoyer, porter attention à ce qui est demandé. Si des documents sont exigés, les numériser et les déposer en ligne (onglet Transmettre un document).

Les tiers (père, mère, conjoint, répondant) font leur déclaration dans leur dossier (se référer à l'encadré Services en ligne de la page d'accueil).

En cours d'année, signaler à l'AFE tout changement de situation (onglet Formulaires Temps plein, Déclaration de changement).

À l'aide d'un formulaire papier (pour les étudiants qui n'ont pas de code permanent ou que ce dernier se termine par « TP », 6 semaines avant le début des cours)

Remplir et imprimer le formulaire à partir de la page d'accueil en cliquant successivement sur [Formulaires](#), [1001 – Demande de prêts et bourses](#), [Autre mode de transmission](#) et [Télécharger le formulaire](#).

Joindre les documents requis et acheminer la demande par la poste à l'AFE.

ÉTAPES SUIVANTES

Pour suivre l'évolution du dossier (réponse, calcul, messages de l'AFE), consulter le dossier en ligne.

Si la demande est acceptée, un certificat de garantie sera émis en ligne lorsque la responsable de l'aide financière aura confirmé les renseignements scolaires. Il suffit ensuite de l'imprimer et de le remettre à une institution financière qui accepte les prêts pour études (Desjardins, Banque de Montréal, Banque Laurentienne, Banque Nationale ou Banque Royale). Il n'est pas obligatoire de se présenter à la succursale où le compte a été ouvert.

NUMÉROS DE PROGRAMME

Ne pas séparer les caractères par d'autres (par exemple un point). De plus, l'utilisation des lettres minuscules ou majuscules n'a pas d'importance.

La RAC (reconnaissance des acquis au collégial) n'est pas admissible à l'AFE.

Assurance de dommages : LCA6A

Bureautique : LCE58

Gestion de réseaux : LEAA8

Production pharmaceutique : EJN1J

Programmeur-analyste en informatique de gestion : LEA9R

Soins préhospitaliers d'urgence – DEC intensif : X81A0

Techniques d'éducation à l'enfance : JEE0K

Techniques d'éducation spécialisée – DEC intensif : X51A0

Techniques de l'informatique – DEC intensif : X20A0

BUREAU D'AIDE FINANCIÈRE DU CÉGEP DE SAINTE-FOY

Marie-Claude Lavoie, responsable de l'aide financière

418 659-6600, poste 3718

Carrefour-conseil, local C-378.13

Lundi au vendredi, 9 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h

FERMÉ mardi avant-midi et jeudi après-midi

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

418 643-3750